



HONORAIRES D'AGENCE

GESTION

Les honoraires de gestion sont de 6% HT du loyer, soit 6.510% TTC (TVA 8.5%) du montant du loyer brut.

LOCATION

A usage d'habitation (meublé et non meublé)

Selon la réglementation en vigueur :

- Les honoraires de négociation et d'entremise sont à la charge exclusive du bailleur.
- Les honoraires de visite, de constitution de dossier et de rédaction de bail ainsi que les honoraires d'état des lieux sont partagés entre le bailleur et le locataire et ne peuvent excéder celui imputé au bailleur et demeurent inférieur ou égal à un plafond par mètre carré de surface habitable de la chose louée fixé par voie réglementaire. La part du locataire est plafonnée par décret à 8 € du m² de la superficie du logement (pour chaque lot, voir détail sur fiche produit).
- sont partagés entre le bailleur et le locataire. La part du locataire est plafonnée par décret à 3 € du m² de la superficie du logement.

TRANSACTION

Habitations, terrains nus et en lotissement
(Charge vendeur ou acquéreur TTC, TVA 8.5%)

- De 0 à 100.000 €	8 % TTC
- De 100.000 € à 200.000 €	6.5% TTC
- De 200.000 € à 300 000 €.....	5.5% TTC
- Plus de 300 000 €	5% TTC

ESTIMATION/EVALUATION

Habitations, terrains nus et en lotissement : **sur devis**

Carte professionnelle n° 357/358 préfecture de SAINT-DENIS (974) le 11 juin 2008 portant la mention
« Transactions sur immeubles et Gestion «garanti(e) par GALLIAN pour un montant de 120 000.00 €
Titulaire d'une assurance en responsabilité civile professionnelle auprès d'ALLIANZ n° de police 40.419.380

SARL Koytcha Immo, au capital de 7.850 €, enregistrée au RCS de Saint-Denis, sous le numéro 450 670 880, dont le siège social est sis au 10, rue de la Fraternité, 7, résidence l'Odalisque – 97490 – SAINTE-CLOTILDE.

Tel : 02.62.97.96/07 / Mail : salim@koytchaconseil.com